



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 135 025 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



25. TARIFICATION ALSH SEJOUR HIVER 2024 (REGIE A.L.A.H) – 6-11 ANS ET 12-17 ANS

A/ Tarification ALSH Séjour Hiver 2024 (Régie 5 A.L.A.H) 6-11 ans

Un séjour Hiver sera proposé **aux 6-11 ans (inclus)** du 02 mars 2024 au 09 mars 2024 au village vacances « le Nivôse » Alpe du Grand Serre.

Le prestataire est I2V qui nous propose le tarif suivant :
840,00€ TTC / jeunes.

+ 10 € d'adhésion à l'association pour la commune.

Aucun frais supplémentaire n'est à prévoir par la commune.

La commission propose au Conseil Municipal de valider la participation des familles proposée, sachant que les tarifs appliqués aux familles sont calculés en fonction du quotient familial de chaque jeune.

Les familles auront la possibilité de payer en 1 fois ou en 3 fois aux dates ci-dessous.

Les chèques ANCV sont acceptés.

Les places sont limitées et attribuées par ordre de priorité :

- Enfants wormhutois
- Enfants entre 6 et 11 ans
- Enfants qui ne sont jamais partis au séjour hiver organisé par la commune

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions :

- Validation du devis avec I2V 40 rue de la gare à Esquelbecq
- La participation des familles et les dates de mise en paiement.

TARIF I2V : 840.00 €	Wormhutois				Extérieurs				
	QF	TARIF	1 ^{er} Paiement au 20/11/2023	2 ^{ème} Paiement au 18/12/2023	3 ^{ème} Paiement au 22/01/2024	TARIF	1 ^{er} Paiement au 20/11/2023	2 ^{ème} Paiement au 18/12/2023	3 ^{ème} Paiement au 22/01/2024
	0-369	200,00 €	66,00 €	67,00 €	67,00 €	287,00 €	95,00 €	96,00 €	96,00 €
	370-499	225,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	324,00 €	108,00 €	108,00 €	108,00 €
	500-700	240,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	345,00 €	115,00 €	115,00 €	115,00 €
	701-900	255,00 €	85,00 €	85,00 €	85,00 €	367,00 €	122,00 €	122,00 €	123,00 €
	901-1100	270,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	389,00 €	129,00 €	130,00 €	130,00 €
	1101-1300	290,00 €	96,00 €	97,00 €	97,00 €	418,00 €	139,00 €	139,00 €	140,00 €
	1301-1500	320,00 €	106,00 €	107,00 €	107,00 €	461,00 €	153,00 €	154,00 €	154,00 €
	> 1501	350,00 €	116,00 €	117,00 €	117,00 €	505,00 €	168,00 €	168,00 €	169,00 €

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

B/ Tarification ALSH Séjour Hiver 2024 (Régie 5 A.L.A.H) 12-17 ans

Un séjour Hiver sera proposé **aux 12-17 ans (inclus)** du 02 mars 2024 au 09 mars 2024 au village vacances le Nivôse Alpe du Grand Serre.

Le prestataire est I2V qui nous propose le tarif suivant :
840.00€ TTC / jeunes.

Aucun frais supplémentaire n'est à prévoir par la commune.

La commission propose au Conseil Municipal de valider la participation des familles soit un tarif unique de 430,00€ pour les familles Wormhoutoises et 545,00€ pour les familles extérieures à Wormhout.

Elles auront la possibilité de payer en 1 fois ou en en 3 fois aux dates ci-dessous. Les chèques ANCV sont acceptés.

Les dates de paiement des familles

Wormhutois				Extérieurs			
TARIF UNIQUE	1 ^{er} Paiement au 20/11/2023	2 ^{ème} Paiement au 18/12/2023	3 ^{ème} Paiement au 22/01/2024	TARIF UNIQUE	1 ^{er} Paiement au 20/11/2023	2 ^{ème} Paiement au 18/12/2023	3 ^{ème} Paiement au 22/01/2024
430.00€	143.00 €	143.00 €	144.00€	545.00€	181.00 €	182.00 €	182.00 €

Les places sont limitées et attribuées par ordre de priorité :

- Enfants wormhutois
- Enfants qui ne sont jamais partis au séjour hiver organisé par la commune

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions :

- Validation du devis avec I2V 40 rue de la gare à Esquelbecq
- La participation des familles et les dates de mise en paiement.

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>
---	--